

ASSURANCE CURSUS (RENTE EDUCATION MIXTE)

Pour l'éducation certaine de nos enfants



L'avenir de nos enfants constitue une préoccupation majeure pour chaque parent que nous sommes. Cet avenir doit se traduire par une meilleure éducation couronnée d'une réussite sociale et professionnelle quoiqu'il advienne. Pour vous accompagner dans ce souci de mieux être de nos enfants, la GA-VIE vous propose le contrat d'ASSURANCE CURSUS.

L'objet de ce contrat est de garantir le versement d'une rente certaine pendant 5 ans à nos enfants au terme de la période de cotisations choisie. Le montant de la rente est décidé par le parent lui-même.

En cas de décès avant le terme du contrat, la GA-VIE continue de prendre en charge nos enfants dans les conditions suivantes:

- Versement d'un capital égal à la moitié de la rente annuelle prévue;
- Versement de la moitié de la rente de la première date anniversaire du contrat après le décès jusqu'à la fin de la période de cotisations choisie ;
- Versement de la totalité de la rente pendant cinq ans au terme de la période de cotisations.

Alors, Préparons la réussite de nos enfants quoiqu'il arrive avec la GA-VIE.

GA-ASSURANCES VIE, On vous croit, on vous suit.